

Visite Corea
10 mars 1977

Note bipartite sur

- A. l'état d'avancement actuel des principaux domaines d'activité de la CNUCED; et
 - B. les thèmes possibles de discussion avec le Secrétaire général qui s'en dégagent.
-

1. PRODUITS DE BASE

1.1 Programme intégré

- A. Le programme intégré décidé à Nairobi comporte des négociations parallèles sur 18 produits de base d'un côté, sur les modalités d'un fonds commun de l'autre. La discussion internationale est engagée depuis quelques mois sur 4 produits: cuivre, jute, fibres dures, caoutchouc. Les autres produits (sucre, bois tropicaux, manganèse, coton, huiles végétales) vont suivre dans les mois à venir aux termes d'un calendrier extrêmement chargé. Les négociations sur un fonds commun, précédées d'une série de travaux préparatoires, sont actuellement en cours à Genève. Les éléments du programme intégré sont donc en voie de négociation.
- B. Une question générale à M. Corea pourrait consister à lui demander s'il est satisfait de la manière dont les choses progressent. Cela aussi bien en ce qui concerne les négociations par produits (relations de la CNUCED avec les organisations de produits existantes - coton par exemple) que sur le fonds commun. En particulier, a-t-il constaté une évolution dans la position des pays qui, à Nairobi, avaient énoncé des réserves au sujet du programme intégré (Etats-Unis et RFA principalement) ?

La négociation sur le fonds commun est prévue du 7 mars au 1er avril 1977. On constate que les positions respectives sont



- 2 -

encore fort éloignées. Les pays en développement veulent un instrument de financement nouveau des ressources additionnelles. Les pays industrialisés envisagent un mécanisme permettant de rationaliser le financement des stocks régulateurs prévus dans les accords de produits existants ou à négocier. L'approche conceptuelle est fondamentalement différente. Dans ces conditions le Secrétaire général voit-il des possibilités de compromis pour débloquer la situation? Et quelles étapes devraient être franchies avant d'y parvenir?

- 1.2 Cacao | (Les accords de produits peuvent-ils répondre efficacement aux intérêts des consommateurs?)
- A. L'accord sur le cacao conclu en 1972 ne fonctionne pas. Le stock régulateur qu'il prévoit n'a jamais pu être constitué; les cours mondiaux évoluent loin au-delà de la fourchette des prix. Le comportement de la majorité des pays producteurs n'a pas permis d'accroître l'offre qui se situe à un niveau largement insuffisant pour répondre à la demande. Les consommateurs et en particulier l'industrie suisse du chocolat sont préoccupés de cette situation; d'autant plus que les perspectives d'avenir ne laissent pas entrevoir d'amélioration.
- B. L'accord sur le cacao est un des rares accords internationaux de produits qui existent. Il s'agit donc dans un certain sens d'un "test case". M. Corea pourrait être rendu attentif au fait que l'un des principaux facteurs susceptibles de susciter un appui plus large à la formule des accords par produits réside dans la possibilité offerte de réaliser un équilibre entre les intérêts des producteurs et des consommateurs. Dans ces conditions - et en ayant à l'esprit le cas du cacao - comment amener les producteurs à prendre conscience de l'importance que revêt le volet sécurité de l'approvisionnement dans les négociations?

- 3 -

2. ENDETTEMENT

A. A Nairobi, il fut convenu que l'endettement passerait dans un premier temps à la CCEI. Actuellement, le problème de la dette constitue un domaine prioritaire du Dialogue de Paris et sera selon toute probabilité un élément important du paquet final. A Nairobi, il fut convenu également que l'endettement reviendrait ensuite à la CNUCED. Une réunion du Conseil au niveau ministériel doit avoir lieu cette année (probablement en septembre) pour examiner notamment ce problème.

B. Comment le Secrétaire général voit-il actuellement les liens entre CCEI et CNUCED dans ce domaine? * Car il faut voir que l'endettement est un problème appelé à rester à l'avant-scène des préoccupations internationales pendant un certain nombre d'années encore. Quelle pourrait être, à son avis, la répartition du travail dans une ère post-CCEI entre les organes de la CNUCED - CIPT, Groupe d'experts (à reconvoquer?) Conseil ministériel?

(M. Corea pourrait s'enquérir du niveau de la participation suisse au Conseil ministériel qui traitera de l'endettement ...)

3. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

A. Depuis environ deux ans, des travaux sont en cours au niveau d'experts pour élaborer un code international de conduite en matière de transfert de technologie; cela à

* Au titre d'un thème de discussion plus large, on pourrait s'enquérir auprès de M. Corea quant à la manière dont il voit de manière générale les rapports CCEI/CNUCED - voir plus loin, lettre (a) de la partie finale.

- 4 -

la demande des pays en développement qui veulent obtenir la technologie appropriée dont ils ont besoin à des conditions meilleures. Une question fondamentale n'a pu être tranchée: celle de la nature juridique du code. Les pays en développement veulent un code obligatoire sous forme de convention internationale. Les pays industrialisés veulent des directives générales d'application facultative.

- B. Vu cette opposition fondamentale de principe, on pourrait demander à Monsieur Corea s'il a des idées personnelles quant à une solution de compromis qui, le moment venu, permettraient de résoudre ce problème.

4. COOPERATION ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

- A. La coopération économique entre pays en développement est un sujet très actuel. Les pays non alignés en ont parlé à Colombo et adopté un programme d'action. Le Groupe des 77 en a parlé à Mexico et complété les orientations données à Colombo. A la CNUCED, une grande Commission permanente vient d'être créée pour traiter de ce problème; sa première réunion doit se tenir sous peu.

La philosophie de base est celle-ci: les pays en développement veulent un nouvel ordre économique. Ils rencontrent chez plusieurs pays industrialisés des réticences très marquées à l'encontre du nouvel ordre proposé. Ils envisagent donc d'en introduire certains éléments par une coopération entre eux. Exemple: s'il devait s'avérer impossible de créer un fonds commun des produits de base, les pays en développement mettraient sur pied entre eux un fonds spécial. Exemple: les pays en développement envisagent de créer un conseil des associations de producteurs pour renforcer leur pouvoir de contrôle sur les marchés de produits de base.

De tout temps la Suisse s'est déclarée favorable aux efforts de coopération entre pays en développement que nous avons considérés dans la perspective de la "self-reliance", de l'économie d'échelle, de l'intégration régionale. Nous maintenons cette position de principe positive, en partant de l'idée que la coopération entre pays en développement est conçue comme une étape vers une coopération universelle entre tous les membres de la communauté internationale et non comme un instrument d'affrontement.

- B. Compte tenu de son attitude générale, la Suisse accepte le principe selon lequel les organisations internationales doivent apporter leur soutien aux efforts de coopération entre pays en développement. Une telle coopération requiert en effet un support logistique important et les pays en développement se tournent vers les organisations internationales, CNUCED en priorité, pour demander une assistance des secrétariats: études, consultants, le cas échéant organisation de réunions. La question qui se pose cependant est celle de savoir dans quelle mesure il appartient au secrétariat d'une organisation internationale universelle, c'est-à-dire dont font partie la quasi-totalité des pays qui forment la communauté internationale, d'engager des travaux au service d'une partie seulement de ses membres, en l'occurrence les pays en développement. Dans quelle mesure, en d'autres termes, il ne convient pas de veiller à ce que toutes les actions de soutien entreprises par un secrétariat international résultent de décisions prises par les organes intergouvernementaux compétents de l'organisation où sont représentés tous les Etats membres.

Cette question est d'importance. Un malaise certain existe à ce sujet. Il y a manque de clarté concernant ce que le Secrétaire général fait et envisage de faire pour soutenir

- 6 -

la coopération entre pays en développement. Il semble que M. Corea soit de l'avis que le rôle essentiel sinon exclusif de l'organisation qu'il dirige consiste à être au service des pays en développement (secrétariat du Groupe des 77). Cette attitude partisane, de même que le flottement qui caractérise la situation (M. Corea ne se montre pas un administrateur à la main ferme), sont reprochés au Secrétaire général, notamment par les Américains et les Allemands. Du côté Suisse, on s'efforce de soutenir la CNUCED qui a un rôle utile à jouer dans la coopération économique multilatérale et au sein de laquelle nous avons dès ses débuts tenu à jouer un rôle actif.

Le Secrétaire général devrait voir l'intérêt pour la CNUCED de susciter l'appui non seulement des pays en développement, mais également de pays industrialisés bien intentionnés tels que la Suisse. Il devrait être encouragé à accroître la transparence de sa politique de soutien en matière de coopération entre pays en développement de manière que l'ensemble des états membres puissent y apporter leur appui en pleine connaissance de cause.

* *
*

Economiste de renom, M. Corea est un conceptuel; un homme qui réfléchit peut-être plus qu'il n'agit. Vu son tempérament, la discussion avec lui pourrait utilement être conduite sur des thèmes de caractère général.

- a) Le système des Nations Unies auquel la CNUCED appartient (émanation de l'Assemblée générale) existe depuis trente ans (la CNUCED depuis douze). Ses lourdeurs - nombre de participants, politisation - sont connues et reconnues. Depuis quinze mois, une nouvelle expérience de relations internationales multilatérales a été tentée: la CCEI.

Quel intérêt M. Corea voit-il dans la formule CCEI qui vise notamment à conduire le dialogue entre un nombre restreint de pays représentatifs de l'ensemble des intérêts en jeu ? La CNUCED a-t-elle ressenti un effet de dynamisation ("energizing") émanant du Dialogue de Paris ? M. Corea considère-t-il la CCEI comme un pôle qui fait concurrence à ses propres activités ? Ou au contraire, y voit-il un facteur de support à la cause du développement qu'il défend ?

- b) La négociation multilatérale au sein de la CNUCED (M. Corea souhaite voir son organisation devenir de plus en plus un forum de négociation, moins de discussion) repose sur le système des groupes. Celui-ci y est institutionnalisé. On pourrait demander à M. Corea ce qu'il pense de ce mode de négociation dans un monde où la diversification est toujours plus apparente; où, en vertu des intérêts réels en présence, les groupes (le Groupe des 77 compte quelque 115 membres!) deviennent de moins en moins monolithiques.
- c) Alors que la 2e décennie du développement se trouve en plein dans son second lustre, on songe déjà aux Nations Unies aux contours de la DD3. Quels pourraient être, selon M. Corea, les points de repère de la coopération au développement des années 1980 ...?

Service de la politique du développement

E. Roethlisberger